



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MIRABEL
SERVICE DU GÉNIE

ANNEXE AU RÈGLEMENT

Règlement concernant la réalisation des travaux de ponceaux, trottoir, piste cyclable, fondation de chaussée, asphaltage, réfection de pavage, de plusieurs rues dans différents secteurs de la ville incluant sans s'y limiter tous les travaux connexes à la complète réalisation des travaux ainsi que les honoraires professionnels, les frais d'acquisition de terrain et de déplacements d'utilités publiques et les frais de financement.

N/Réf. : X3 211 N15792

Financement		Financement	COÛT \$
1		Ponceaux dimensions variables, 15 à 30m par intervention	1 902 000 \$
2		Trottoir 300m de longueur	86 000 \$
3		Fondation de chaussée, asphaltage et réfection diverses rues sur plus de 20km	8 494 000 \$
		Total des travaux :	10 482 000 \$
4		Contingences	700 000 \$
5		Honoraires	600 000 \$
6		Frais de financement	524 000 \$
		Total des autres frais :	1 824 000 \$
		GRAND TOTAL :	12 306 000 \$

La directrice du Service du génie,

Geneviève Cauden, ing.
GC/mat

Le 28 février 2023